VILLE DE QUÉBEC

Programme de soutien financier
AMÉNAGEMENT DE JARDINS PARTAGÉS
Appel de projets

Formulaire de budget prévisionnel

Nom du demandeur : _____

Nom du projet : _____

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le soutien financier de la Ville de Québec couvre :
  - **Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles** (organismes à but lucratif);
  - **Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles** (organismes à but non lucratif et institutions légalement constituées).
- L'aide financière maximale accordée par projet est de :
  - 5 000 $ pour les projets de jardins originaux;
  - 20 000 $ pour les autres projets.
- Un **maximum de 20 %** peut être fourni en **biens et services** (Contribution en ressources humaines ou matérielles) par l'organisme ou le regroupement. La part résiduelle du financement du projet étant une contribution monétaire de l'organisme ou d'un tiers.
- Pour être conforme, le **budget prévisionnel doit être équilibré** (total des revenus équivalent au total des dépenses) et **inclure les taxes**.

REVENUS	**Description**	**Montant ($)**	**%**	**Justification des montants inscrits:** - Contribution financière ou en services ? - Contribution confirmée ou non ?
Contribution de la Ville de Québec				
Programme de subvention jardins partagés				
Autre(s), préciser :				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
Contribution d'autres bailleurs de fonds				
Commandites ou dons, préciser :				
Autre(s), préciser :				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
Contribution de partenaires				
Préciser :				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
Contribution du demandeur				
Participation financière de l'organisme				
Contribution en ressources humaines ou matérielles (Maximum 20 % du total des revenus)			0 %	
Autres, préciser :				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
	TOTAL DES REVENUS	**0,00 $**	**100 %**	**Montant équivalent au total des dépenses**

Effacer

DÉPENSES	Description	Montant ($)	%	Justifications des dépenses :
Dépenses admissibles (taxes incluses)				
Évaluation risques de contamination sols (jusqu'à un maximum de 300 $, si le jardin est aménagé en pleine terre)				
Travaux de terrassement, drainage et imperméabilisation				
Matériaux utilisés pour la construction				
Main d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement				
Services professionnels externes pour la réalisation d'études ou l'élaboration de plan et devis ET la planification et la gestion du projet d'aménagement				
Sentier ou rampe d'accès				
Garde-corps de sécurité si le jardin est sur un toit				
Équipement pour la culture hydroponique ou aéroponique				
Aménagement d'une sortie d'eau ou d'un système d'irrigation spécifique pour le jardin				
Barils de récupération d'eau de pluie				
Terre, terreau, engrais et compost pour le démarrage du jardin				
Arbustres ou arbres fruitiers ou à noix				
Plantes indigènes vivaces permettant de créer un espace favorable à la biodiversité (jusqu'à un maximum de 200$)				
Étagères à semis (jusqu'à un maximum de 200 $)				
Affiche(s) d'identification, de sensibilisation ou d'information (jusqu'à un maximum de 200 $)				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
Dépenses non admissibles (taxes incluses)				
Arbustes ou arbres ornementaux				
Plantes et semences annuelles				
Clôtures				
Matériel et outils de jardinage				
Cabanon ou remise				
Bac de compostage et autre matériel de compostage				
Aménagement de place et aire de jeux				
Mobilier extérieur				
Installations électriques				
Escalier pour l'accès au toit				
Lavabo extérieur				
Toilette chimique				
Salaire des employés, frais d'administration ou de gestion du projet				
Toute autre dépense en services professionnels non liée à l'aménagement du jardin				
Autres: préciser				
	Sous-total	**0,00 $**	**100 %**	
	TOTAL DES DÉPENSES (taxes incluses)	**0,00 $**	**100 %**	**Montant équivalent au total des revenus**

Effacer Imprimer Enregistrer